



Bruxelles, le 11 mars 2025

CM 1917/25

PECHE
PROCED
UK

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: LIFE.Fisheries@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 9381

Objet: Consultations bilatérales UE-Royaume-Uni concernant les possibilités de pêche du lançon pour 2025

- Autorisation de recourir à la procédure écrite
- Autorisation d'approuver les éléments spécifiques de la position de l'Union en anglais uniquement
- Approbation des éléments spécifiques de la position de l'Union

= LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ÉCRITE

Conformément à l'article 12, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil, la présidence a décidé de lancer une procédure écrite pour l'approbation des éléments spécifiques de la position de l'Union dans les consultations bilatérales entre l'UE et le Royaume-Uni concernant les possibilités de pêche du lançon pour 2025, tels qu'ils figurent dans le document ST 6856/25.

Veillez indiquer:

- 1) Si vous êtes d'accord pour recourir à la procédure écrite pour l'approbation de la position de l'Union figurant dans le document ST 6856/25.

Veillez répondre par "OUI" ou par "NON".

- 2) Si vous êtes d'accord pour que l'approbation de la position de l'Union figurant dans le document ST 6856/25 se déroule en anglais uniquement.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

- 3) Si vous êtes d'accord pour approuver la position de l'Union figurant dans le document ST 6856/25.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions ci-dessus.

Les réponses aux trois questions doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **au plus tard le mardi 11 mars 2025 à 17 heures.**

Les réponses doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante:

LIFE.fisheries@consilium.europa.eu.

Merci pour votre coopération.
